

ENTRETIEN PROFESSIONNEL - Année scolaire 2025/2026

FICHE DE POSTE

| I - Présentation du poste | |
|--|---|
| Intitulé du poste | ASSISTANT D'EDUCATION |
| Place du poste dans l'organisation | Dans le second degré, les AED sont placés sous la responsabilité des CPE qui assurent le fonctionnement du service de vie scolaire et organisent l'emploi du temps des AED. |
| II - Missions du poste | |
| Missions générales | <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement et surveillance des élèves dans les établissements ou les écoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves ; - Appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques ; - Aide à l'utilisation des nouvelles technologies ; - Participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements ; - Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons ; - Participation aux actions de prévention et de sécurité conduites au sein de l'établissement. <p>La fiche de poste ne décrit pas les activités de façon exhaustive. L'assistant d'éducation peut être amené à réaliser d'autres activités selon les besoins du service.</p> |
| III - Environnement professionnel | |
| Partenaires internes | Communauté éducative dont <ul style="list-style-type: none"> - les enseignants - les parents d'élèves - les personnels administratifs et techniques - les accompagnants d'élèves en situation de handicap |

